

PROSPECTION-INVENTAIRE ARCHEOLOGIQUE DIACHRONIQUE

ANNEE 2019

MORBIHAN OUEST

Administrative par arrêté préfectoral numéro 2019-141 du 03-07-2019



FASCICULE DE SYNTHESE
Responsable Scientifique : Bernard GINET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2019-141 du 3 avril 2019

ARRÊTÉ n° 2019-141 portant autorisation de prospection diachronique

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine et notamment son livre V ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

Vu le dossier de demande de prospection diachronique intitulée « Prospection inventaire Morbihan Ouest », présentée par M. Bernard GINET, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 24 septembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Bernard GINET est autorisé à réaliser, en qualité de responsable scientifique, une opération de prospection diachronique à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2019 :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Intitulé : « Prospection inventaire Morbihan Ouest »

Organisme de rattachement : SAHPL

Article 2 : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du Conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A l'issue de l'opération, le responsable scientifique remettra au Conservateur régional de l'archéologie l'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances...).

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au Conservateur régional de l'archéologie le rapport final de l'opération dont la présentation et le contenu sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004. Le rapport remis en trois exemplaires au format A4 papier (dont un exemplaire non relié), documents pliés inclus et un exemplaire au format PDF sur support numérique. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le Conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

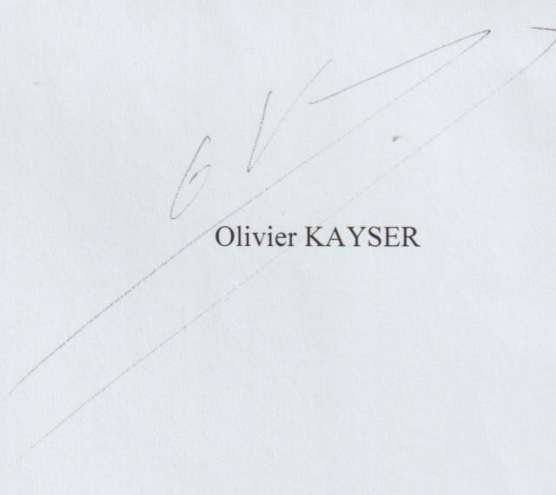
Article 3 : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Bernard GINET.

Fait à Rennes, le 3 avril 2019

Pour la Préfète de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

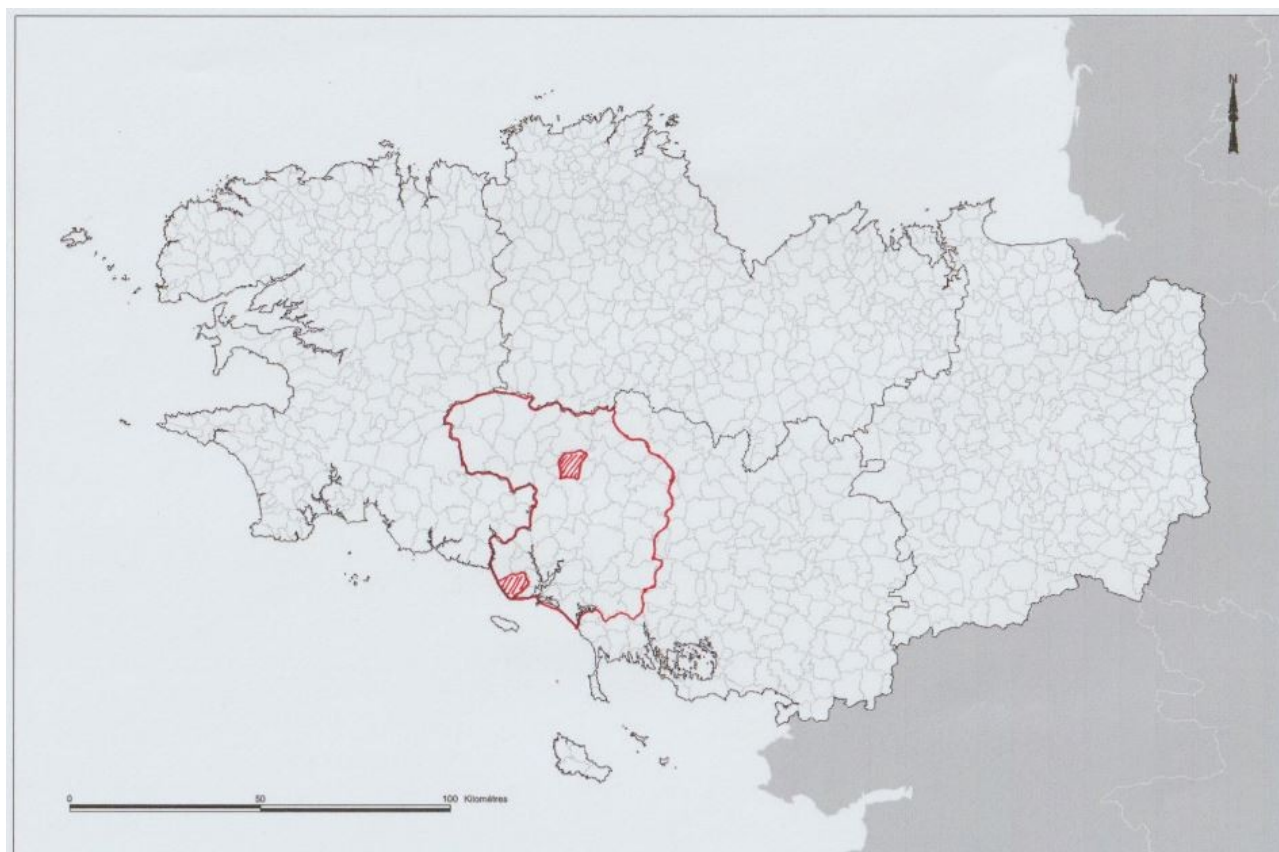
Destinataire :
M. Bernard GINET

Les prospections au sol 2019 ont été orientées sur la visite de sites et la vérification de ceux-ci ou de collections signalées par de adhérents de la SAHPL ou des informateurs contactant notre société.

Cette saison s'est traduite par trois sorties de prospections et de collecte d'informations sur les communes de Lignol, Inguiniel, Le Faouët et Ploërdut , ceci sans résultat.

Cette année, sous l'impulsion du Service départemental représenté par Aurélie Crowch et avec notre équipe composée d'Yves Cocoual, de Danielle Delaloye, de Maryvonne Ginet, de Jean-Marc Lacot, de Josiane Le Colleter, de Claude le Colleter, de Maryse Le Roux, de Bernard Macé et d'Yvon Renard, tous membres de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient,

- nous participerons au projet collectif de recherche « Paysages et sociétés du Blavet préhistorique »
- nous collecterons des informations sur d'éventuelles trouvailles ou signalements de sites,
- nous continuerons la prospection diachronique.



DEPARTEMENT	N°INSEE	COMMUNE	LIEU-DIT
MORBIHAN	56110	LIGNOL	MANE-MORVAN
MORBIHAN	56162	PLOEMEUR	KERVEGANIC
MORBIHAN	56166	PLOUAY	KERLAGADEC